

CONDITIONS D'ENTRÉE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DEPUIS LE 4 OCTOBRE 2021

Tous les voyageurs, empruntant un vol transitant par les États-Unis, doivent se conformer aux conditions d'entrée américaine (cf: [visuel conditions d'entrée aux États-Unis](#))

PERSONNE VACCINÉE de 12 ans et plus

PAYS DE ZONE VERTE PAYS DE ZONE ORANGE PAYS DE ZONE ROUGE

AU PLUS TARD 6 JOURS AVANT

Enregistrement sur la plateforme polynésienne
« Electronic travel information system »
- ETIS.pf

Déclaration du motif impérieux
santé famille professionnel

AVANT LE VOL

Réalisation d'un test RT-PCR de moins
de 72H ou d'un test antigénique de
moins de 48H

Réalisation d'un
test RT-PCR ou
antigénique de
moins de 48H

À L'EMBARQUEMENT

PRÉSENTER :

- le résultat négatif de test ;
- le récépissé d'enregistrement sur la plateforme polynésienne « Electronic travel information system » - « ETIS » ;
- la déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptôme et de ne pas avoir été cas contact ;
- le justificatif du statut vaccinal complet selon le pays de destination (et de transit dans certains cas - exemple : USA).

- le récépissé du haut-commissariat validant le motif impérieux

- l'engagement à respecter un isolement prophylactique de 7 jours

À L'ARRIVÉE

Test (J-0)

Pour les mineurs non vaccinés de plus de 6 ans accompagnant un majeur vacciné :

- J+4 : Test
- J+8 : Test

- J+4 : Test
- J+8 : Test

- isolement prophylactique de 7 jours (ainsi que les accompagnants)

PERSONNE NON VACCINÉE de 12 ans et plus

PAYS DE ZONE VERTE PAYS DE ZONE ORANGE PAYS DE ZONE ROUGE

AU PLUS TARD 6 JOURS AVANT

Enregistrement sur la plateforme polynésienne
« Electronic travel information system »
- ETIS.pf

Déclaration du motif impérieux
santé famille professionnel

Déclaration du lieu choisi pour la quarantaine obligatoirement à Tahiti (10 jours)

AVANT LE VOL

Réalisation d'un test RT-PCR de moins
de 72H ou d'un test antigénique de
moins de 48H

Réalisation d'un
test RT-PCR ou
antigénique de
moins de 48H

À L'EMBARQUEMENT

PRÉSENTER :

- le résultat négatif de test ;
- le récépissé d'enregistrement sur la plateforme polynésienne « Electronic travel information system » - « ETIS » ;
- la déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptôme et de ne pas avoir été cas contact ;
- le récépissé du haut-commissariat validant le motif impérieux.

À L'ARRIVÉE

PERSONNE NON VACCINÉE ET LES MINEURS DE PLUS DE 6 ANS LES ACCOMPAGNANTS

- Test (J-0)
- J+4 : Test
- J+8 : Test

PERSONNE NON VACCINÉE DE 12 ANS ET DE PLUS

- Quarantaine obligatoire de 10 jours à Tahiti dans les conditions précisées dans la fiche relative aux mesures de quarantaine